

Règlement d'ordre intérieur
relatif aux centres de vacances non résidentiels de l' ASBL Solea



Ce document est valable pour la période 2022-2026.

Vous le recevrez une fois lors de la première participation de votre enfant. Si vous souhaitez à nouveau le recevoir, il vous suffit d'en faire la demande lors de l'inscription de votre enfant.

Ce document est également consultable, sur place, lors de chaque semaine de stage ou sur notre site internet <https://lesassociationssolidaris.be/portfolio-items/solea-extra-stages/>.

1. Pouvoir organisateur de l'Asbl Solea

Présidente : Angélique Meurant

Secrétaire-Trésorière : Coline Maxence

Responsable : Anna lafolla

Coordinatrice extrascolaire : Séverine Lamponi

Siège social et administratif : 36, avenue des Nouvelles Technologies — 7080 Frameries

Tél. : 068/84.84.92 – email: extrascolaire.solea@solidaris.be

Site web : [Stages créatifs - Les Associations Solidaris](https://lesassociationssolidaris.be)

2. Projet pédagogique

Préambule :

L'ASBL Solea a pour but l'organisation d'activités d'accueil et de garde de l'enfant de 0 à 12 ans et plus. Elle développe également des activités de centres de vacances non résidentiels pour les enfants de 2.5 à 12 ans.

Finalités :

Nos stages ont pour buts :

- d'offrir des activités aux enfants de 2,5 à 12 ans sur les sites de Mons et aux enfant de 2,5 à 8 ans sur le site de Frameries ;
- d'offrir un espace d'épanouissement global en proposant des activités variées et adaptées aux capacités et aux rythmes des enfants et jeunes accueillis ;

- de garantir un encadrement de qualité proposé par une équipe permanente composée de 13 accueillants extrascolaires. Cette équipe permanente est renforcée par des jeunes ayant obtenu un brevet reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou étant en cours de formation d'animateur de centre de vacances ;
- de susciter la créativité des enfants et des jeunes, dans le respect des différences et dans un esprit de coopération mais également de les accompagner dans l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- d'offrir des vacances récréatives enrichissantes et collectives permettant à l'enfant ou au jeune de souffler.

Les stages sont accessibles à tous sans distinction de nationalité, d'opinion religieuse, politique ou philosophique.

Le projet :

L'asbl Solea issue du milieu associatif d'une mutualité, développe son offre d'accueil, sa programmation d'activités et ses projets en portant une attention particulière à l'éducation bienveillante et égalitaire ; à la promotion de la santé ; à la solidarité à l'émancipation des stéréotypes du genre. Nos centres de vacances sont avant tout des lieux de rencontres qui permettent aux enfants de développer leurs compétences psychosociales.

Si vous souhaitez obtenir le projet pédagogique, il est disponible sur simple demande. Nous vous fournirons alors une copie par courrier ou par email.

3. Dates des activités

À Mons, les stages sont organisés durant toutes les périodes de congés scolaires (congé d'automne, vacances d'hiver, congé de détente, vacances de printemps et vacances estivales).

À Frameries, les stages sont organisés durant certaines périodes des congés scolaires (1 semaine au congé d'automne, 1 semaine au congé de détente, 1 semaine aux vacances de printemps et les 4 premières semaines des vacances estivales).

- ⇒ Les semaines de stage proposées sur Frameries sont susceptibles d'être modifiées suite à la réforme des congés scolaires.

4. Équipe d'animation

L'équipe permanente compte 9,5 équivalents temps plein et est composée 13 accueillant.e.s extrascolaires différents. Toute l'équipe détient les qualifications requises et est tenue de suivre le plan de formation de l'ONE (50 heures par période de 3 ans).

Nous veillons à respecter les normes minimales et particulières fixées par le cadre légal du décret Centres de Vacances. A savoir : un encadrant par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans et un encadrant par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

5. Inscriptions et contacts

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

- par courrier via le bulletin d'inscription ;
- par email à l'adresse extrascolaire.solea@solidaris.be;
- via le site: <https://lesassociationssolidaris.be/portfolio-items/solea-extra-stages/>

Le nombre de places étant limité, les demandes de participation seront numérotées au fur et à mesure de leur réception. Néanmoins, seul le paiement validera l'inscription.

L'ensemble de l'équipe éducative s'efforce de proposer des projets d'animation construits sur une semaine **ne permettant pas de participations ponctuelles**.

Pour toute demande d'inscription, vous recevrez un accusé de réception.

Pour les demandes « **en attente d'une place libre** », nous pourrions répondre favorablement dès que des places se libèreront suite à d'éventuels désistements. Nous vous téléphonerons alors pour vous prévenir et si vous êtes toujours intéressés par une place en atelier, nous confirmerons ensuite l'inscription par mail.

Le secrétariat est joignable par téléphone, du lundi au vendredi, au 068/84 84 92.

L'équipe est à la disposition des parents tout au long des stages.

Une rencontre avec la coordinatrice adjointe est possible sur simple demande.

6. Paiement

Dans les 15 jours qui suivent la réception de votre demande, une invitation à payer ainsi que les documents obligatoires vous seront envoyés. La demande d'inscription sera effective à la réception du paiement de l'acompte.

Le prix ne doit pas être un obstacle à la participation des enfants/jeunes à nos activités. Un étalement du paiement est possible. Faites-en la demande le plus rapidement possible et avant l'échéance de la facture. N'hésitez pas à prendre contact avec la coordination de l'asbl pour évoquer en toute confiance une situation particulière.

Nos stages sont déductibles fiscalement.

7. Annulation

Par l'organisateur :

L'asbl Solea se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants minimum n'est pas atteint. Les sommes versées seront remboursées intégralement et sans frais.

Par un participant :

En cas d'annulation par le participant et quel que soit le délai, les motifs justifiant un remboursement intégral sans frais des journées d'absence sont : le certificat médical (maladie,

accident, hospitalisation); l'attestation funéraire pour décès d'un proche jusqu'au second degré; tout autre justificatif écrit à l'appréciation de la direction.

Une annulation hors motifs ci-dessus entraîne l'obligation de payer les frais suivants :

- à + de 15 jours calendrier avant la date de l'activité = remboursement de l'acompte moins 5,00 € de frais de dossier ;
- entre 15 et 8 jours calendrier avant la date de l'activité = 25% du prix public reste dû ;
- dans les 7 jours calendriers précédents le début de l'activité ou le 1er jour de l'activité ou pendant l'activité = 100% du prix public reste dû.

8. Public

Notre structure accueille les enfants dès 2,5 ans et jusqu'à 12 ans inclus à Mons et 8 ans inclus à Frameries.

Pour les enfants et les jeunes avec des besoins particuliers, un contact préalable avec la coordination est obligatoire. Suite à ce contact, une rencontre sera prévue au préalable entre l'équipe et la famille pour rendre l'intégration la plus facile et la plus riche possible pour chacun. Cette rencontre nous permettra de connaître les besoins particuliers de l'enfant et de définir si son accueil est possible. Nous pouvons adapter notre encadrement et proposer des activités tenant compte des difficultés que peut rencontrer l'enfant.

9. Organisation quotidienne

Les horaires :

Nos activités sont prévues de 9h00 à 15h30.

Une garderie, comprise dans le prix, est organisée :

- sur les sites de Mons : de 7h30 à 9h et de 15h30 à 17h30.
- sur le site de Frameries : de 8h00 à 9h00 et de 15h30 à 17h00.

10. Organisation des groupes

a. Organisation des groupes

À Mons, les enfants de 2,5 à 12 ans sont répartis en groupe d'âge :

- ✓ Groupe des 2,5 à 3,5 ans : 16 enfants ;
- ✓ Groupe des 4 à 5 ans : 22 enfants ;
- ✓ Groupe des 6 à 12 ans : entre 24 et 30 enfants en fonction du nombre d'encadrants.

À Frameries, les enfants de 2,5 à 8 ans sont répartis en 2 groupes :

- ✓ Groupe des 2,5 à 5,5 ans : 15 enfants ;
- ✓ Groupe des 6 à 8 ans : 7 enfants.

⇒ En fonction du nombre d'enfants de 6 à 8 ans il est possible que les enfants soient tous dans le même local.

Chaque groupe est pris en charge pendant toute la semaine par les mêmes encadrants afin de créer une relation de confiance avec les enfants ainsi qu'un sentiment de sécurité.

11. Matériel à prévoir et à éviter

Veillez prévoir :

- une tenue décontractée et adaptée aux activités (les vêtements peuvent retourner avec des taches de peinture ou autre) ;
- un vêtement de pluie (ou écharpe et bonnet en fonction de la météo) ;
- casquette, chapeau, crème solaire l'été ;
- des langes si nécessaire ;
- une petite couverture et éventuellement le doudou si l'enfant fait une sieste ;
- des vêtements de rechange pour les enfants de 2,5 ans à 6 ans.

Nous déconseillons fortement de laisser l'enfant ou le jeune venir en stage avec des objets de valeur et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de ceux-ci.

Les smartphones et gsm ne sont pas autorisés pendant les mêmes d'accueil.

12. Organisation des repas et des collations

Veillez prévoir :

- un pique-nique (tartines ou plat à réchauffer/plat froid) + boissons ;
- une collation pour le matin et une collation pour l'après-midi + boissons.

Il est possible de donner des plats à réchauffer sur les sites de Gendebien, Achille et Calmette. De l'eau est prévue tout au long de la journée et en quantité supplémentaire en cas de fortes chaleurs.

Une alimentation saine est importante, c'est pourquoi **les snacks, sodas et boissons sucrées sont interdits.**

13. Règles de sécurité générale

Le fonctionnement des stages est structuré par des règles de sécurité et des règles permettant de vivre collectivement. Ces règles sont expliquées à tous les enfants et sont rappelées le 1^{er} jour de chaque semaine.

Le pouvoir organisateur en accord avec la coordination et l'équipe d'encadrement se réserve le droit de ne plus accepter un enfant dont le comportement entraverait le bon déroulement des activités

ou mettrait les autres enfants en danger. Les parents seront rencontrés au préalable pour envisager d'autres solutions que l'exclusion si cela est possible.

14. Dossier administratif (fiche santé, autorisation parentale...)

Suite à l'inscription, un dossier à compléter et à renvoyer à l'asbl sera envoyé par courrier aux parents. Celui-ci comprend :

- une fiche médicale ;
- une autorisation de soins médicaux ;
- une fiche à faire remplir par le médecin en cas de prise de médicaments pendant le stage (explication de la posologie du traitement) ;
- une autorisation de droit à l'image ;
- la liste des personnes autorisées à venir rechercher l'enfant.

Veillez à bien rendre tous les documents demandés afin que nous puissions assurer une prise en charge de qualité de votre enfant.

Santé :

Les enfants fréquentant un milieu d'accueil doivent être vaccinés selon les recommandations de l'ONE. Votre enfant devra donc être en ordre de vaccination dès le premier jour du stage.

Aucun médicament ne sera administré sans attestation médicale à l'exception du paracétamol en cas de fièvre.

Si l'enfant suit un traitement médical, il est impératif que nous soyons en possession du médicament nécessaire ainsi que la notice s'y rapportant. Une copie de la prescription médicale est nécessaire pour que l'animateur puisse administrer le traitement.

Afin d'assurer au mieux l'encadrement des enfants, il est indispensable que la fiche médicale soit correctement complétée. En cas de maladie ou d'accident durant le stage, les parents sont rapidement avertis et les mesures nécessaires sont prises immédiatement (appel d'un médecin ou d'un service ambulancier si nécessaire).

15. Assurances

L'ASBL Solea a souscrit des assurances qui couvrent :

- sa responsabilité civile ;
- la responsabilité civile personnelle des enfants et des jeunes participant aux activités d'accueil extrascolaire ;
- le dommage corporel causé aux enfants pris en charge durant les activités.

Assurances prises chez P&V :

- Assurance des associations (pour les enfants) : n° de contrat : 36.930.056

En cas d'accident, les parents seront avertis en priorité. La coordinatrice ou les animateurs présents sur place feront le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Ils rédigeront les formulaires et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie. Attention, nous aurons besoin du certificat médical du médecin attestant des blessures du participant.

Les objets personnels sous la responsabilité du participant – en ce compris les lunettes de vue - ne sont couverts par aucune assurance. L'asbl décline donc toute responsabilité pour les pertes, vols ou détériorations de ces objets.

16. Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel qui nous sont fournies dans le cadre d'une demande d'information, d'une inscription ou d'une commande de publication par exemple, sont stockées dans les fichiers de l'Union nationale des mutualités socialistes, de ses mutualités régionales et/ou de l'asbl Solea. Ces données sont utilisées pour répondre à votre demande, gérer votre dossier d'inscription et de participation aux activités organisées par l'asbl pour vous informer des activités et des publications de l'asbl ou pour réaliser des statistiques. Ces informations ne sont pas transmises ni vendues à des tiers. Si vous nous communiquez votre numéro de téléphone via le web, vous pourriez également recevoir un appel téléphonique de notre part dans le cadre d'enquêtes de satisfaction sur nos produits, services ou événements à venir. Ce type de démarche de notre part reste toutefois fort rare. La loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel vous donne un droit d'accès et de rectification de vos données. Vous pouvez vous opposer gratuitement au traitement de vos données à caractère personnel aux fins de marketing direct et vous pouvez vous adresser à cette fin par écrit (ou par mail) au service responsable pour le traitement à l'adresse indiquée ci-après : Union Nationale des Mutualités Socialistes - Service Communication – Rue Saint-Jean 32 – 1000 Bruxelles

ASBL SOLEA

N° d'identification : 6419/97 • N° d'entreprise : 460.419.903

Siège social : avenue des Nouvelles Technologies 36, 7080 Frameries

N° de compte bancaire : BE98 0682 3827 7493

Présidente : Angélique Meurant • Secrétaire-Trésorière : Coline MAXENCE

Service d'accueil extrascolaire

Sites d'exploitation :

Boulevard Gendebien 6, 7000 Mons • Rue Achille Legrand 12, 7000 Mons • Place Calmette, 7080 Frameries

068/84 84 92 • extrascolaire.solea@solidaris.be • www.lesassociationsolidaris.be

Responsable accueil de l'enfance : Anna IAFOLLA • Coordinatrice accueil extrascolaire : Séverine LAMPONI

Accusé de réception – 2022-2026

Je soussigné(e) (*nom et prénom*),

.....

père-mère-tuteur de (*nom et prénom du participant*) :

.....

certifie avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur des stages organisés par l'asbl Solea.

J'autorise l'asbl Solea à utiliser les photos et vidéos sur lesquelles mon enfant figure et ce, à des fins pédagogique ou de promotion de ses activités (page Facebook ou flyers):

- Oui
- Non

Date et signature :

.....

.....

Cette page est à renvoyer à:

Asbl Solea

36, avenue des Nouvelles Technologies

7080 Frameries

extrascolaire.solea@solidaris.be